

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALDIEU-LUTRAN**

Nombre de membres du Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 10

L'an deux mille vingt-deux, le seize mars, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix mars deux mille vingt-deux, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Florent LACHAUSSEE, Maire.

La convocation a été affichée 10/03/2022.

Etaient présents : FRANCOIS Jacques, PUCHE Marie-Claude, Adjoints
GAUTHERAT Vincent, LIDY Céline, BARAT Evelyne, ROBERT Alain, CORRAIN Bruno, FOLTIN Muriel, STUTZMANN Marc
Conseillers Municipaux.

Absent non excusé : BARNABE Christophe

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur ROBERT Alain a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Corinne NOTTER a été désignée à l'unanimité par les membres du Conseil en qualité d'auxiliaire en vue d'assister le secrétaire de séance.

POINT 3 : FIXATION DU PRIX DU STERE DE BOIS

Monsieur le Maire évoque l'augmentation des tarifs énergie et propose à l'assemblée de réviser le prix du stère de bois.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, fixe le prix du stère de bois à 48 €.

Décision adoptée par 6 voix pour 48 € et 4 voix pour 49 €.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Florent LACHAUSSEE.



RENDU EXECUTOIRE LE

28.3.2022

Le Maire,

Florent LACHAUSSEE.

